

Note à l'attention des parents de la part de l'équipe EPS

Lycée Parc Chabrières

Avenant au règlement intérieur

Madame, Monsieur,

Ce modèle de certificat médical est le document officiel du rectorat de l'Académie de Lyon. Il est à remplir par votre médecin si votre enfant présente une inaptitude partielle ou totale à la pratique de l'EPS.

Il faut donc aller chez le médecin AVEC LE CERTIFICAT MEDICAL (téléchargeable sur le site internet de la Cité Scolaire Parc Chabrières). Si cela n'est pas possible (urgence par exemple), il faut dans la mesure du possible que le médecin précise ce que votre enfant peut faire comme type de mouvements, d'efforts, d'activités...

Ce certificat médical est suffisamment détaillé pour permettre à l'équipe enseignante d'adapter les exercices proposés à votre enfant. Si ses inaptitudes ne permettent pas la pratique avec le groupe classe, il pourra assister aux cours d'EPS adaptée (musculature et/ou natation). Ces cours sont assurés par des enseignants d'EPS de la cité scolaire Parc Chabrières et permettent l'obtention d'une note comptant dans la moyenne et/ou pour les examens. La présence de votre enfant est alors obligatoire.

Ce certificat médical sera exigé par le rectorat lors des commissions d'attribution des notes aux épreuves d'EPS pour les examens du baccalauréat. Sans ce document, si votre enfant n'a pas pu passer l'épreuve pour raisons médicales, il sera noté absent ou se verra attribuer la note de 0/20.

Deux cas peuvent se présenter :

- L'inaptitude de l'élève est partielle : l'élève peut faire certaines activités adaptées à sa contrainte médicale. Il ira alors en EPS adaptée selon son emploi du temps.
- L'inaptitude de l'élève est totale : l'élève sera exempt des cours d'EPS et d'EPS adaptée.

Si l'inaptitude est totale et que le certificat médical est supérieur à 3 mois, un rendez-vous sera pris avec le médecin scolaire pour une contre visite médicale.

**QUELLE QUE SOIT LA DISPENSE ET L'INAPTITUDE, L'ELEVE DOIT ETRE PRESENT EN COURS D'EPS
SI LA DISPENSE EST INFERIEURE OU EGALE A UN MOIS**

(SAUF SI L'ELEVE VA EN EPS ADAPTEE)

**TOUS LES CERTIFICATS MEDICAUX SONT A DONNER AU PROFESSEUR D'EPS
(NI L'INFIRMIERE NI LA VIE SCOLAIRE NE PRENDRONT LES CERTIFICATS MEDICAUX)**

Si votre enfant ne peut pas faire d'EPS de manière ponctuelle, seule l'infirmière peut le dispenser. Aucun autre type de dispense ne sera accepté.

L'équipe EPS ainsi que l'infirmière restent à disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Ce document sera remis en main propre par l'élève concerné
à son professeur d'éducation physique et sportive

**CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE
A LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ¹**

Je, soussigné(e),docteur en médecine
exerçant à certifie avoir, en application du décret n° 88-977
du 11 octobre 1988, examiné

L ' ELEVE CLASSE :.....

Etablissement : VILLE :

né(e) le.....

et constaté ce jour que son état de santé entraîne

une **INAPTITUDE PARTIELLE**

du au

Dans ce cas, pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de
l'élève, préciser en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée à :

- **des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture ...)** :
.....
- **des types d'efforts (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire)** :
.....
- **la capacité à l'effort (intensité, durée...)** :
.....
- **des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu
aquatique, conditions atmosphériques...)** :
.....
- **etc.**
.....

une **INAPTITUDE TOTALE** ²

du..... au ³

Fait à le.....

Signature et cachet du médecin :

¹ Le médecin de santé scolaire sera destinataire de tout certificat médical d'inaptitude d'une durée supérieure à trois mois.

² En cas d'inaptitude totale, le certificat peut être établi sur papier à en-tête du médecin.

³ En cas de non production d'un nouveau certificat, l'élève sera considéré apte à la reprise de la pratique de l'EPS.